



Conseil économique et social

Distr. générale
28 avril 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résumé des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2019-2020)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de vous faire tenir ci-joint un résumé des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour la période 2019-2020.



Résumé des travaux menés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2019-2020)

Résumé

Alors que la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable débute, la région de l'Asie et du Pacifique doit accélérer les progrès pour atteindre ces objectifs ambitieux d'ici à 2030. La pandémie de maladie à coronavirus et ses répercussions risquent d'ajouter des obstacles à la concrétisation du développement durable dans la région. On trouvera dans le présent rapport des données et analyses actualisées et un aperçu des activités que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a menées au cours de l'année écoulée afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire face à la pandémie et à ses effets dans la région.

Le Conseil économique et social souhaitera peut-être formuler des observations sur les travaux de la Commission et prendre note du présent document.

I. Introduction

1. La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable qui débute sera une période déterminante pour la région Asie-Pacifique. La croissance économique des vingt dernières années a apporté la prospérité dans la région mais celle-ci n'a pas encore emprunté la voie du développement durable et inclusif. De plus en plus, l'économie florissante de l'Asie et du Pacifique est ternie par l'aggravation des inégalités, l'exclusion des groupes vulnérables, l'absence de protection sociale, la dégradation de l'environnement et l'accentuation de la vulnérabilité aux catastrophes d'origine climatique. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a rendu plus visibles des inégalités et des vulnérabilités bien ancrées qu'elle a exacerbées et aura probablement des effets négatifs sur les mesures qui seront adoptées dans la région pour parvenir au développement durable.

2. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aide ses États membres à définir et à mener des activités à effet rapide conformément à la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Elle continue de jouer son rôle de tribune intergouvernementale pour promouvoir le suivi et l'examen des normes, règles et mesures régionales et d'utiliser ses supports de connaissance pour mettre en évidence les points d'entrée pour une action accélérée dans un large éventail de domaines, comme la réduction des risques de catastrophe, l'urbanisation durable et la protection et l'utilisation durable des océans. La Commission a adapté son soutien technique aux États membres, notamment en renforçant les capacités dans des domaines tels que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, l'utilisation des données dans l'élaboration des politiques et le financement des infrastructures.

3. Pour lutter contre la pandémie de COVID-19, la Commission a rapidement analysé ses répercussions et les mesures visant à y faire face afin de contribuer aux évaluations et aux interventions mondiales et régionales à l'échelle du système dans le contexte d'un cadre des Nations Unies pour une réponse immédiate aux conséquences socioéconomiques de la COVID-19. De même, elle réoriente son programme de travail à l'appui des mesures dans les grands domaines suivants : a) la stimulation de l'économie au moyen de mesures budgétaires et monétaires conformes au Programme 2030 et à l'Accord de Paris ; b) la protection de la population, en particulier des personnes les plus vulnérables et les plus touchées par la pandémie, notamment au moyen de politiques de protection sociale et d'appui aux petites et moyennes entreprises et c) le rétablissement et le renforcement de la résilience des chaînes d'approvisionnement grâce à la coordination régionale et sous-régionale et la promotion de la connectivité dans les domaines du commerce, des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication. Ces domaines d'action entreront dans le cadre des mesures visant à « reconstruire en mieux ». La Commission fera appel à sa capacité de mobilisation en tant que plateforme intergouvernementale pour collaborer avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau régional et conclura des partenariats avec des organisations intergouvernementales sous-régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Association sud-asiatique de coopération régionale et d'autres parties prenantes.

4. Le présent rapport fait le point sur les activités que la CESAP a menées pendant l'année écoulée en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les pouvoirs publics, les organismes du système des Nations Unies pour le développement, les banques de développement, la société civile, les communautés et le secteur privé.

II. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région

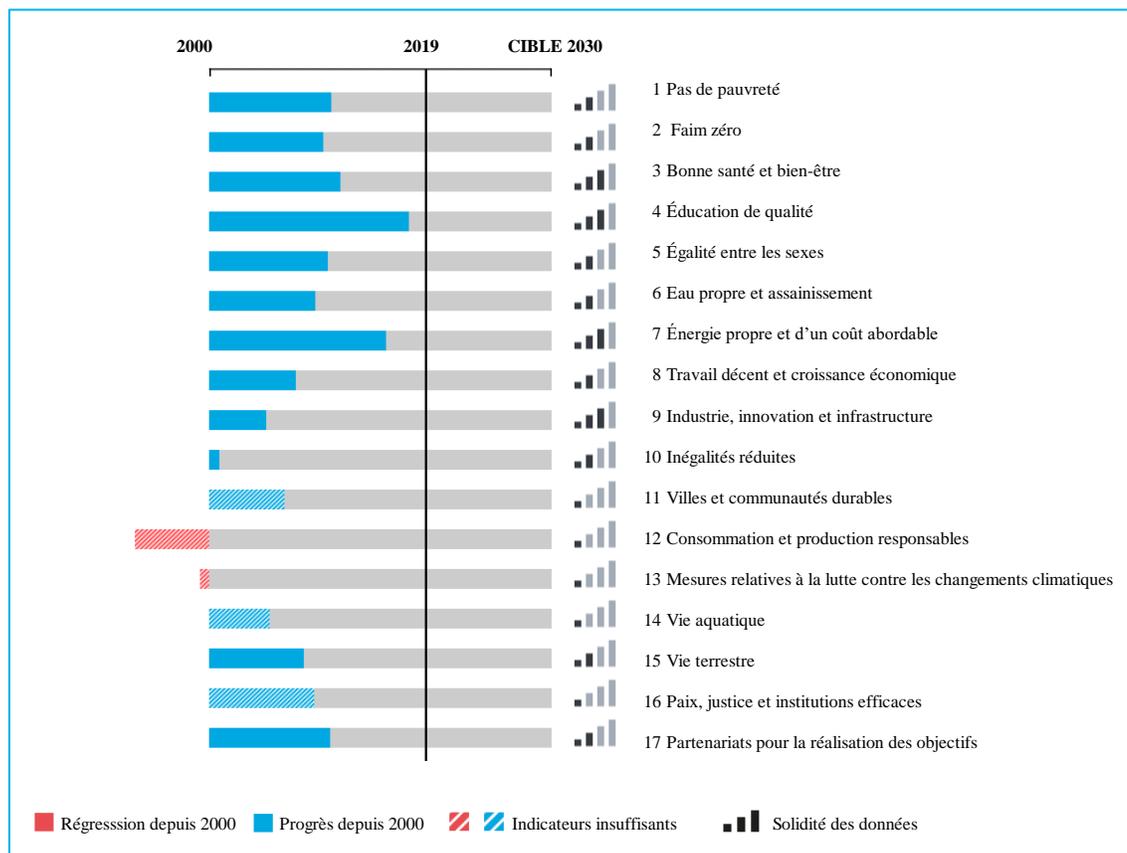
A. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique

5. Même avant la pandémie de COVID-19, ni la région Asie-Pacifique dans son ensemble ni ses sous-régions n'étaient en passe d'atteindre les objectifs de développement durable (voir figure). Au niveau de la région, de grands progrès ont été faits en ce qui concerne l'objectif 1 (pas de pauvreté) et l'objectif 4 (éducation de qualité), mais, parallèlement, peu d'avancées ont été réalisées concernant l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure), l'objectif 10 (inégalités réduites), l'objectif 11 (villes et communautés durables) et l'objectif 14 (vie aquatique).

6. Concernant l'objectif 12 (consommation et production responsables) et l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), la région Asie-Pacifique est en régression. En effet, elle continue d'être responsable de plus de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre et abrite les pays les plus exposés aux effets des changements climatiques. À cause des catastrophes, les progrès en matière de réduction de la pauvreté ralentissent et, dans de nombreux cas, la situation s'aggrave et les inégalités continuent d'augmenter.

7. En outre, des groupes nombreux de personnes continuent de se heurter à des obstacles structurels à l'égalité des chances et à la participation à la vie socioéconomique et politique sur un pied d'égalité. Par exemple, alors que de nombreux États membres de la région Asie-Pacifique disposent de lois qui protègent les femmes et les filles contre la discrimination et favorisent l'égalité des sexes, celles-ci continuent d'être victimes de violences fondées sur le genre, de harcèlement et de traite.

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique (2019)



Source : *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2020* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.10).

B. Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

Ne laisser personne de côté

8. L'engagement à ne laisser personne de côté est au cœur du Programme 2030. Si la qualité de vie s'est améliorée pour de nombreuses personnes en Asie et dans le Pacifique, le fossé des inégalités entre les groupes se creuse. La CESAP a continué de prendre des mesures novatrices pour réduire les inégalités entre les sexes et garantir l'égalité des droits des personnes handicapées et des groupes vulnérables.

9. Lorsqu'ils ont adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing en 1995, les dirigeants mondiaux ont pris l'engagement historique d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Depuis, en Asie et dans le Pacifique, davantage de femmes ont pu accéder à une éducation de qualité, faire des études plus poussées et participer à la vie socioéconomique. Toutefois, les progrès sont lents et les inégalités persistent. En 2019, la proportion moyenne de femmes siégeant au sein d'une assemblée parlementaire (chambre unique ou chambre basse)

était de 20 %, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale de 25 %¹. Par ailleurs, les femmes travaillent plus souvent dans des conditions précaires (environ 64 % des travailleuses étaient employées dans le secteur informel).

10. Dans ce contexte, la CESAP, en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a procédé à un examen régional des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique (voir ESCAP/MCBR/2019/1). Lors de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25, qui s'est tenue à Bangkok du 27 au 29 novembre 2019, les États membres ont adopté la Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 (voir ESCAP/76/8/Add.1), déclaration tournée vers l'avenir dans laquelle ils ont reconnu que les femmes jouaient un rôle déterminant et apportaient une contribution essentielle dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et invité les gouvernements à assurer l'autonomisation économique des femmes et à veiller à la mise en place de régimes de protection sociale inclusifs, de services et d'infrastructures publics et à transformer les normes de genre négatives.

11. En ce qui concerne la levée des obstacles à la participation des femmes à la vie économique et à la prise de décisions, la CESAP a dirigé un projet visant à stimuler l'entrepreneuriat féminin en coopération avec le Fonds d'équipement des Nations Unies. Ce projet, qui a été mis en œuvre au Bangladesh, au Cambodge, aux Fidji, au Népal, au Samoa et au Viet Nam, contribue à éliminer les obstacles auxquels font face les entrepreneuses et met l'accent sur trois domaines d'influence interdépendants : les politiques et la sensibilisation ; les modes de financement novateurs, et les compétences en informatique, en communications et en gestion.

12. La Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique est au cœur des activités que mène le secrétariat pour faire en sorte que le développement tienne compte de la question du handicap. En 2019, dans son analyse biennale des questions liées au handicap, la CESAP a souligné que 690 millions de personnes handicapées se heurtaient encore à de nombreux obstacles qui les empêchaient d'accéder à la participation, et qu'il fallait investir davantage dans l'accessibilité pour réduire ces inégalités². Le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) a également fait de cette question le thème de sa cinquième session tenue en 2019.

13. La mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon a été examinée plus avant lors du Forum régional sur la promotion du développement prenant en compte la question du handicap dans le cadre du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, organisé par la CESAP et la Fédération chinoise des personnes handicapées en décembre 2019. Lors de ce Forum, on a souligné qu'il était nécessaire d'apporter un soutien technique en vue d'harmoniser les cadres internationaux et régionaux de développement incluant le handicap avec les plans et politiques à l'échelon national. À cette fin, le secrétariat a fourni des conseils pratiques et un appui technique afin de renforcer les capacités d'évaluation du handicap et de collecte de données dans des pays tels que l'Azerbaïdjan, le Bhoutan, les États fédérés de Micronésie, le Myanmar et Sri Lanka.

¹ *Pathways to Influence: Promoting the Role of Women's Transformative Leadership to Achieve the SDGs in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.4).

² *Disability at a Glance 2019: Investing in Accessibility in Asia and the Pacific – Strategic Approaches to Achieving Disability-inclusive Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.5).

14. Sachant le rôle important que joue la protection sociale dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région, le Comité du développement social de la CESAP a demandé que le secrétariat élabore et mette en place un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. À cette fin, la CESAP, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, a créé un groupe d'experts gouvernementaux qui a élaboré un projet de plan d'action régional sur la protection sociale en Asie et dans le Pacifique qui a été communiqué à tous les membres et à tous les membres associés de la CESAP afin qu'ils puissent à leur tour fournir des informations et des observations.

15. Le secrétariat a également mis au point des méthodes et des outils pratiques pour faciliter l'élaboration de politiques nationales visant à ne laisser personne de côté. Des méthodes innovantes, dont une analyse intégrant un arbre de classification et de régression et un indice de dissemblance, ont été élaborées à partir de données provenant d'enquêtes nationales sur les ménages représentatives, puis diffusées aux gouvernements et aux parties prenantes des pays. À l'échelon national, les méthodes ont été appliquées dans le cadre d'exercices de renforcement des capacités pour aider les décideurs politiques des États membres de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale à recenser les personnes les plus à la marge et à mesurer l'inégalité des chances en ce qui concerne un large éventail de services de base. Une boîte à outils de la protection sociale a également été mise au point pour aider les décideurs à mener leur évaluation de manière interactive. Elle permet non seulement de mettre en commun plus d'une centaine de bonnes pratiques et des guides d'apprentissage électroniques mais aide aussi les décideurs à déterminer les lacunes en matière de couverture au niveau national et à concevoir des mesures pour les combler en s'inspirant des initiatives prises dans d'autres pays pour combler des lacunes similaires.

16. Pour atteindre les personnes les plus à la marge, il faut inclure les groupes difficiles à atteindre et les groupes marginalisés dans les systèmes d'enregistrement. Au niveau national, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, 38 examens ont été facilités par le secrétariat, le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et les partenaires de développement. Des améliorations notables ont été observées en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, notamment en Asie du Sud. Cependant, l'enregistrement des populations les plus difficiles à atteindre et des groupes marginalisés reste difficile.

Réduction des risques de catastrophe et résilience

17. L'Asie et le Pacifique continuent d'être frappés par des catastrophes dans un environnement de plus en plus complexe et incertain. Selon le rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2019 intitulé *Asia-Pacific Disaster Report 2019: The Disaster Riskscape across Asia-Pacific – Pathways for Resilience, Inclusion and Empowerment*, les pertes économiques annuelles moyennes dues aux catastrophes s'élèvent à 675 milliards de dollars si l'on tient compte des phénomènes soudains et de ceux qui se manifestent lentement³. De plus, les catastrophes, les inégalités et la pauvreté sont étroitement liées, et les investissements dans la résilience n'ont pas suffi à compenser les pertes dues aux catastrophes.

18. Dans le rapport sur les travaux de sa sixième session, tenue à Bangkok du 28 au 30 août 2019, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a souligné qu'il était important d'approfondir la recherche analytique pour appuyer la prise de

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.12.

décisions tenant compte des risques et faire face à l'évolution de la répartition géographique des catastrophes et à l'intensification des risques de catastrophe. Le Comité a recommandé à la Commission de renforcer la coopération régionale pour compléter l'action engagée par les pays pour réduire les risques de catastrophe et de favoriser l'utilisation des applications spatiales pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience afin d'aider les pays très exposés à ces risques et qui ont peu de capacités (ESCAP/CDR/2019/3).

19. Compte tenu de la sécheresse qui continue de frapper l'Asie du Sud-Est, la CESAP et l'ASEAN ont présenté une étude intitulée *Ready for the Dry Years: Building Resilience to Drought in South-East Asia - With a Focus on Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Myanmar and Viet Nam: 2020 Update* (Se préparer à la sécheresse en renforçant la résilience en Asie du Sud-Est) à la trente-quatrième réunion du Comité de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes, tenue en avril 2019. À la suite de cette étude, des efforts ont continué d'être faits en vue d'élaborer une stratégie de lutte contre la sécheresse et de renforcement de la résilience à l'échelle de l'ASEAN. En octobre 2019, en sa qualité de coprésidente du groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, la CESAP a coordonné une mission technique conjointe des Nations Unies en République islamique d'Iran, à la demande du Gouvernement iranien, qui a appuyé l'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation, mené une évaluation des besoins après une catastrophe et organisé un atelier sur la gestion des risques d'inondation.

20. Afin de promouvoir l'utilisation d'outils géospatiaux numériques aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience aux catastrophes, la CESAP a aidé les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030). Elle a aidé les gouvernements du Kirghizistan et d'autres pays d'Asie centrale à intégrer les données géospatiales dans les dispositifs de suivi et d'alerte rapide relatifs aux sécheresses.

21. En 2019, la Commission de statistique a examiné le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes, qui a été élaboré pour aider les organismes nationaux de statistique et les agences de gestion des catastrophes à produire des statistiques complètes sur les catastrophes qui soient utilisables à des fins de comparaison dans le temps et entre les pays et conformes aux exigences en matière de suivi du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030). La Commission de statistique s'est félicitée du Cadre de statistiques relatives aux catastrophes, qui constituait un bon point de départ pour la mise au point d'un outil universel d'intérêt mondial pour les statistiques relatives aux catastrophes (voir [E/2019/24-E/CN.3/2019/34](#)). Pour faire avancer les travaux, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et la CESAP coprésideront un groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur sous les auspices de la Commission de statistique.

Changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles

22. Le rapport de 2020 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique (*Asia and the Pacific SDG Progress Report 2020*)⁴ met en évidence l'absence frappante de progrès en matière d'action climatique pour la durabilité environnementale dans la région, dont les conséquences sont le plus durement ressenties dans les villes de toute la région. Selon une analyse menée par la CESAP en coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Union européenne,

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.10.

la Banque asiatique de développement, la Fondation Rockefeller, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires, en 2019, la région est devenue majoritairement urbaine pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, et ses villes font face aux quatre problèmes interdépendants que sont la gestion non durable des ressources naturelles, les effets des changements climatiques, les risques de catastrophe et l'accroissement des inégalités⁵. Quatre domaines d'action prioritaires intégrés ont été proposés : la planification urbaine et territoriale ; le renforcement de la résilience face aux risques futurs ; l'appui à une interaction efficace entre les personnes et la technologie, et les outils de financement. L'analyse a ensuite été utilisée lors de dialogues nationaux sur la politique urbaine, notamment au premier Forum urbain du Cambodge, qui s'est tenu en novembre 2019 avec le soutien de la CESAP.

23. L'analyse a permis de définir le contexte du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui s'est tenu en octobre 2019 et a réuni plus de 5 000 participants. Le Forum s'est conclu par le lancement de la Plateforme de Penang pour une urbanisation durable. Pour donner suite aux résultats de ce Forum, la CESAP, ONU-Habitat et d'autres partenaires ont lancé l'Académie des maires de l'Asie et du Pacifique afin de renforcer la capacité des nouveaux maires à mettre en œuvre des solutions de développement urbain durable à l'appui du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030.

24. Pour faire face à l'urgence climatique, il est essentiel de décarboniser l'économie. Selon l'étude de 2020 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2020: Towards Sustainable Economies*)⁶, si la région maintient le statu quo et continue de développer l'économie en mobilisant énormément de ressources et en générant une grande quantité de carbone, elle pourrait subir des pertes annuelles moyennes allant jusqu'à 675 milliards de dollars, lesquelles s'accompagneraient d'une instabilité économique, de la perte de capital humain et de la détérioration des écosystèmes. Pour réaliser une transition sobre en carbone, les gouvernements devraient prendre l'initiative de supprimer les subventions aux combustibles fossiles, d'adopter des mesures de tarification du carbone et de rendre les systèmes financiers plus écologiques.

25. Le secrétariat a lancé un partenariat entre plusieurs pays pour améliorer l'état de préparation des pays d'Asie du Sud-Est face aux catastrophes naturelles, en se concentrant sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, la gouvernance climatique et l'intégration verticale de l'action climatique. Ce partenariat a été lancé avec l'appui de l'Agence coréenne de coopération internationale pendant la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Madrid en décembre 2019.

26. À sa soixante-quinzième session, la CESAP a adopté la résolution 75/4 sur le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique, ce qui a permis la création d'un groupe de travail interinstitutions chargé de coordonner l'appui apporté aux États membres à l'échelle du système des Nations Unies et de définir des activités communes pour que davantage de mesures de lutte contre la pollution atmosphérique soient appliquées dans toute la région. Le secrétariat, avec le soutien de la République de Corée, a aussi lancé un projet visant à aider trois pays à élaborer des plans d'atténuation de la pollution atmosphérique dans les villes.

⁵ *The Future of Asian and Pacific Cities 2019: Transformative Pathways towards Sustainable Urban Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.1).

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.16.

27. Afin d'appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, le secrétariat comble les lacunes en matière de données au moyen de partenariats et d'un appui apporté à la production de données et de statistiques intégrées relatives aux océans. Cinq États membres – la Chine, la Malaisie, le Samoa, la Thaïlande et le Viet Nam – ont expérimenté la compilation de comptes des océans en 2019. Un projet d'orientation technique a été mis au point ; il sera examiné par le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. En outre, en 2019, le secrétariat et l'Université de Nouvelle-Galles du Sud ont cofondé le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan (voir www.oceanaccounts.org). Le Partenariat, qui a tenu son premier dialogue mondial en novembre 2019, réunit des institutions internationales, des organismes de recherche et d'autres acteurs afin d'élaborer et de promouvoir une comptabilité globale des océans pour prendre des décisions rationnelles en ce qui concerne les océans.

28. Afin de faciliter une action urgente en faveur des océans, la soixante-seizième session de la Commission qui se tiendra en mai 2020 aura pour thème principal la coopération régionale en faveur des océans. Dans l'étude thématique de cette session, la CESAP a mis en évidence le manque de données et de statistiques sur les océans, la demande croissante d'une transition vers un transport maritime inclusif et respectueux de l'environnement, les lacunes dans la gestion des ressources halieutiques ainsi que la pression de plus en plus forte de la pollution marine par le plastique.

Connectivité aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030

Commerce et investissement

29. Dans le Programme 2030, le commerce international est considéré comme un moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté, ainsi qu'un moyen important d'atteindre les objectifs de développement durable. Or, depuis 2018, cette prémisse est sérieusement remise en question. En 2019, l'augmentation des exportations a ralenti en raison du recul de l'économie mondiale et de tensions commerciales et politiques non résolues⁷.

30. Pour compliquer encore la situation, la pandémie de COVID-19 aura des effets importants sur le commerce dans la région en 2020, en particulier sur le tourisme et les voyages. Avec la pandémie, la politique nationaliste du « chacun pour soi » a fait surface dans la région et de nombreux États membres ont peiné à obtenir du matériel médical en quantité suffisante et eu recours à une interdiction des exportations. Dans certains des principaux pays producteurs de denrées alimentaires, des interdictions d'exportation de certains produits alimentaires ont également été appliquées.

31. Dans ce contexte, il est essentiel de soutenir la coopération régionale pour freiner le protectionnisme et s'orienter vers un système commercial multilatéral plus efficace. L'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique est destiné à servir cet objectif.

32. À l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, la CESAP et la Banque asiatique de développement ont élaboré un rapport dans lequel elles ont fourni un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la facilitation du commerce dans la région et une analyse approfondie pour aider à combler les lacunes dans le financement du commerce. Le rapport a également permis de souligner que la dématérialisation du commerce transfrontière aiderait toutes les entreprises d'Asie et du Pacifique, en particulier les petites et moyennes entreprises. La poursuite de la

⁷ *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2019: Navigating Non-tariff Measures towards Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.14).

mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce numérique pourrait réduire les coûts commerciaux de 16 % en moyenne, soit quasiment le double du taux de droit moyen actuel à l'échelle mondiale.

33. Le nombre de mesures non tarifaires a également augmenté de manière significative⁸. Alors que près de la moitié de ces mesures en Asie et dans le Pacifique tiennent compte directement et positivement des objectifs de développement durable, on estime que les coûts commerciaux associés à ces mesures sont deux fois plus importants que ceux associés aux droits de douane. Les mesures non tarifaires sont donc devenues une préoccupation majeure des opérateurs économiques et des décideurs qui s'efforcent de faire en sorte que le commerce puisse continuer à être un moyen efficace de mise en œuvre du Programme 2030.

34. L'analyse des politiques et les recommandations figurant dans le rapport ont également contribué à définir le contexte du neuvième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, organisé par la CESAP, la Banque asiatique de développement et d'autres partenaires à New Delhi du 17 au 19 septembre 2019. Lors du Forum, des échanges entre des décideurs, des groupes de réflexion et le secteur privé ont mis en lumière les opportunités et les défis que représente la dématérialisation du commerce dans le contexte du développement durable de la région.

35. En 2019, afin de soutenir l'analyse nationale des flux commerciaux bilatéraux, des droits de douane et des accords commerciaux régionaux, la CESAP a lancé l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale (voir <https://tina.negotiatetrade.org>) qui permet aux négociateurs commerciaux de préparer des listes de demandes et d'offres concernant les tarifs douaniers à utiliser dans le cadre de négociations bilatérales sur les concessions tarifaires. Cet outil contribue également à repérer les lacunes dans la facilitation des échanges qui doivent être comblées au moyen de la coopération entre les pays, en s'appuyant sur les résultats de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, qui est aussi une initiative de la CESAP.

Transport

36. Compte tenu de la croissance démographique, du développement économique et de l'augmentation des activités commerciales en Asie et dans le Pacifique, le secteur des transports est essentiel au développement durable de la région. Selon l'analyse de la CESAP, comme les excellents résultats de la région en matière de connectivité des transports sont le fait de quelques acteurs de premier plan, les différences importantes entre les sous-régions et les pays sont moins visibles⁹.

37. Dans le même temps, le secteur des transports en Asie est celui qui connaît la plus forte augmentation des émissions de dioxyde de carbone. L'avenir dépendra de la transition vers une connectivité ininterrompue et inclusive grâce à des infrastructures mieux intégrées entre les différents modes de transport et à l'amélioration des performances environnementales du transport routier.

38. La CESAP aide les États membres à appliquer et à mettre au point des accords multilatéraux régionaux sur les transports, parmi lesquels l'Accord intergouvernemental sur le réseau routier asiatique, l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et l'Accord intergouvernemental sur les ports secs. Le secrétariat a facilité les dialogues régionaux et le renforcement des capacités sur des questions essentielles relatives à la connectivité de transport durable

⁸ Ibid.

⁹ *Review of Sustainable Transport Connectivity in Asia and the Pacific 2019: Addressing the Challenges for Freight Transport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.2).

à l'échelon régional, notamment l'harmonisation des normes, la facilitation du transport ferroviaire international, la gestion et l'exploitation du transport intermodal et des corridors et le développement durable des ports.

39. Le secrétariat a également mis au point un indice de transport urbain durable. En 2019, il a été utilisé pour évaluer la mobilité urbaine dans cinq villes, au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, en Iran (République islamique d') et en Mongolie. Des services consultatifs ont été fournis aux villes et aux pays pour faciliter la collecte et l'analyse des données et l'élaboration des rapports d'évaluation des villes.

40. La sécurité routière est une priorité de politique importante, compte tenu de la tendance à la hausse du nombre de décès sur les routes dans la région. Les objectifs, cibles et indicateurs régionaux de sécurité routière pour l'Asie et le Pacifique (2016-2020), administrés par la CESAP, sont des orientations importantes pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, ainsi que pour l'évaluation des progrès. Le secrétariat et ses partenaires de développement ont facilité les débats en cours sur la création d'un observatoire de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique qui servirait de forum régional axé sur les données, les politiques et les pratiques en matière de sécurité routière.

41. Les systèmes de transport intelligents suscitent l'intérêt croissant des États membres. À cet égard, la CESAP soutient l'élaboration d'une feuille de route régionale pour des systèmes de transport intelligents durables, pour répondre à une demande de renforcement des activités liées aux systèmes de transport intelligents formulée lors de la réunion du groupe d'experts et de la réunion régionale sur le développement et l'exploitation de systèmes de transport intelligents pour des systèmes de transport durables en Asie et dans le Pacifique, qui se sont tenues en avril 2019. Le secrétariat travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes de pays d'Asie du Nord, d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Est afin d'évaluer collectivement les possibilités de passer aux technologies de transport intelligentes en vue d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Énergie

42. Si la région de l'Asie et du Pacifique est devenue un centre économique dynamique, les pays ont toutefois des difficultés à obtenir l'énergie nécessaire pour répondre à l'augmentation de leurs besoins futurs. En effet, la demande en énergie de la région devrait augmenter de 37 % entre 2018 et 2030¹⁰. Comme les pays ont toujours recours aux combustibles fossiles pour répondre à la demande croissante, ils continueront de faire face aux conséquences environnementales et aux effets des changements climatiques imminents.

43. Les conclusions de l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 sont mitigées. Entre 2010 et 2017, 305 millions de personnes supplémentaires ont eu accès à l'électricité, mais 43,7 % de la population en Asie et dans le Pacifique utilisait encore des solutions de cuisson polluantes et nocives en 2017 (voir ESCAP/CE/2019/1). La région a peu progressé en ce qui concerne l'augmentation de la part des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Pour répondre à la demande croissante d'énergie tout en atteignant l'objectif 7, il faudra réduire la part des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique, les remplacer par des sources d'énergie renouvelables et améliorer considérablement la durabilité énergétique.

¹⁰ *Electricity Connectivity Roadmap for Asia and the Pacific: Strategies towards Interconnecting the Region's Grids* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.9).

44. Afin d'appuyer la mise en œuvre au niveau national des mesures visant à atteindre l'objectif 7, le secrétariat a mis au point un outil de planification énergétique qui aide les parties prenantes à examiner les objectifs de tel ou tel pays dans le secteur de l'énergie ; à effectuer une modélisation et une analyse en rapport avec les cibles de l'objectif 7 et les contributions déterminées au niveau national conformément à l'Accord de Paris, et à mener des analyses politiques pour combler les lacunes. Cet outil a été testé au Bangladesh, en Géorgie et en Indonésie, et a été évalué par un groupe d'experts externes.

45. Pour promouvoir la connectivité énergétique, une feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, intitulée « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable », a été élaborée en 2019. Cette feuille de route, qui a été facilitée par la CESAP, fournit un cadre pour la création d'un réseau interconnecté à travers toute l'Asie qui permette un approvisionnement en électricité plus fiable, plus abordable et plus durable. Elle permettra d'intégrer davantage les énergies renouvelables dans le réseau électrique, de soutenir le développement social et économique de la région et de faciliter le passage à un système énergétique à faible émission de carbone.

46. À sa deuxième session, tenue du 9 au 11 octobre 2019, le Comité de l'énergie a souligné que le secrétariat devait continuer d'aider les États membres, notamment les pays ayant des besoins particuliers, à adopter l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable et à l'utiliser pour élaborer des feuilles de route nationales. Il s'est félicité de la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques qui sera soumise à l'examen de la Commission en 2021.

Technologies de l'information et de la communication

47. La région a continué à faire des progrès en matière de connectivité mobile pour ses habitants. On estime qu'environ 95 % de la population a désormais un accès physique à un réseau mobile de troisième génération. Toutefois, ces services ne sont pas toujours de bonne qualité ni abordables et les investissements dans les réseaux à lignes fixes restent limités. Du reste, dans pas moins de 18 pays de la région, moins de 2 % de la population a accès à Internet par ligne fixe. Une bande passante insuffisante et le prix élevé des abonnements sont encore des facteurs qui limitent la capacité de la population à accéder à Internet et à utiliser efficacement des applications plus riches en contenu. En revanche, l'hyperconnectivité s'est accélérée dans les pays à revenu élevé comme la République de Corée, premier pays au monde à proposer des services fondés sur la connectivité de cinquième génération.

48. La nouvelle réalité numérique qui s'est fait jour depuis la pandémie de COVID-19 fait craindre que la fracture numérique n'accroisse encore davantage les inégalités. Face à ce constat, la CESAP, dans le cadre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, a continué de mener des activités visant à améliorer la connectivité transfrontière pour favoriser un accès universel à un Internet à large bande qui soit abordable et fiable, en particulier dans les sous-régions les moins connectées. Dans la sous-région du Pacifique et au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, les activités ont été axées sur l'amélioration de la gestion du trafic Internet. Des études de faisabilité sur la création d'un point d'échange Internet commun dans le Pacifique et dans les pays susmentionnés ont été menées, l'idée étant de réduire les coûts de transit du trafic échangé au niveau international et d'augmenter les vitesses de transfert des données. Dans les pays sans littoral d'Asie du Nord et d'Asie centrale, on a procédé à des analyses, à des concertations politiques et à des activités de renforcement des capacités pour étudier les possibilités de codéploiement de câbles à fibres optiques le

long des infrastructures passives, moyen rentable de raccorder au réseau les populations mal desservies et géographiquement éloignées.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030

A. D'autres ambitions que la croissance : vers des économies durables en Asie et dans le Pacifique

49. Selon les analyses de la CESAP, même avant la pandémie de COVID-19, la croissance économique des pays en développement de la région avait nettement ralenti, passant de 5,3 % en 2018 à 4,3 % en 2019¹¹. Du fait de la pandémie et des mesures de confinement, les incertitudes concernant les activités productives de la région ne cessent de croître, avec leur lot de répercussions sur le commerce, le tourisme et la situation financière.

50. La pandémie a aggravé les difficultés liées au développement durable comme jamais auparavant. La COVID-19 bouleverse non seulement la vie des populations, mais elle met aussi à mal les économies déjà affaiblies. On ne peut exclure la possibilité que la région subisse une récession, voire une crise financière, en 2020. Quoi qu'il arrive, les groupes de populations et les ménages vulnérables, dont certains sont déjà en situation de quasi-pauvreté, en seraient fortement affectés.

B. Données et statistiques

51. Disposer de statistiques fiables et actualisées est indispensable pour prendre des décisions fondées sur des données probantes, et essentiel pour assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité et parvenir à des sociétés inclusives. Selon le rapport de 2020 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, le volume de données disponibles pour mesurer l'avancement des progrès au regard des indicateurs des objectifs de développement durable dans la région a augmenté, passant de 25 % de données disponibles en 2017 à 42 % en 2019. Cela dit, on ne dispose toujours d'aucune donnée pour un tiers des indicateurs relatifs à la situation de la région. Le manque de données est particulièrement criant pour ce qui est des objectifs sur lesquels on a peu progressé, d'où l'intérêt de renforcer les liens entre les politiques et les données.

52. Dans ce contexte, en 2019, la CESAP a créé un portail des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique qui donne accès aux données et statistiques disponibles sur l'état actuel des progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs (voir <http://data.unescap.org>). Pleinement fonctionnel, ce portail utilise les données officielles collectées par les instituts nationaux de statistique qui sont recueillies par les organismes responsables de tel ou tel domaine, sans interférer avec la communication des données entre eux. En 2020, ce portail a été perfectionné pour faciliter la visualisation des données, inclure des profils d'objectifs nationaux et des informations sur la disponibilité des données sur les objectifs au niveau national, ainsi qu'un bilan des progrès au niveau régional. Ce bilan, repris également dans le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, a servi de base à l'identification de groupes thématiques régionaux en vue d'une collaboration à l'échelle du système. À la demande des coordonnateur(trice)s résident(e)s, des évaluations nationales des progrès ont été mises à disposition pour faciliter l'élaboration des plans-cadres de

¹¹ *Étude 2020 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.*

coopération des Nations Unies pour le développement durable en 2019 dans plusieurs pays, dont le Kazakhstan, la Malaisie, le Timor-Leste et le Turkménistan.

53. Au niveau national, la CESAP a fourni des services consultatifs et de renforcement des capacités pour améliorer les systèmes statistiques des pays et intégrer les objectifs dans leurs plans de développement. Le secrétariat a aidé les bureaux nationaux de statistique à produire des données pour les indicateurs prioritaires relatifs aux objectifs, à améliorer la qualité des statistiques utilisées pour calculer divers types d'indicateurs, tels que le produit intérieur brut, et à accroître la disponibilité des statistiques concernant les objectifs axés sur l'environnement et pour lesquels les données sont insuffisantes, en s'appuyant sur le Système de comptabilité économique et environnementale.

54. La CESAP a par ailleurs aidé les pays à mieux exploiter les données et statistiques pour mettre au point des politiques. Un outil appelé « Every policy is connected » a été élaboré pour faciliter les concertations entre les décideurs et les bureaux de statistique, le but étant de les aider à mieux tirer parti des données et des statistiques dans les plans de développement nationaux. Mis à l'essai en Arménie, aux Philippines, à Samoa et à Sri Lanka, cet outil visait à faciliter les échanges entre utilisateurs et producteurs de données pour qu'ils soient plus structurés et plus inclusifs aux fins de l'élaboration de politiques globales, telles que des plans en matière d'autonomisation des femmes.

55. Le secrétariat soutient la mise en œuvre, le suivi et l'examen des principaux cadres régionaux tels que le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le suivi de la mise en œuvre de ce cadre est assuré par le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui comprend des représentant(e)s de 22 gouvernements et de 8 partenaires de développement et coordonné par la CESAP. Lors de sa cinquième réunion, tenue en 2019, le Groupe directeur régional a examiné les progrès réalisés par les États membres dans l'établissement de leurs rapports à mi-parcours sur la mise en œuvre du Cadre. Dans le cadre du suivi des résultats de la réunion, la CESAP et les partenaires de développement ont fourni un appui technique aux instituts nationaux de statistique, aux bureaux de l'état civil et aux ministères de la santé pour apporter des réponses de qualité et poursuivre les travaux préparatoires à la deuxième Conférence ministérielle, prévue en 2020.

56. Les travaux du secrétariat dans le domaine des statistiques bénéficient des apports de la solide communauté statistique régionale réunie sous l'égide du Comité de statistique. En 2019, la Commission a approuvé la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », qui soulignait que les statistiques sont une question de développement. Pour qu'il soit donné suite à la Déclaration, il est indispensable que les bureaux nationaux de statistique aient les moyens d'orienter les systèmes statistiques nationaux et que les organismes de statistique se transforment et deviennent des chefs de file de l'innovation et de la modernisation, thèmes qui seront à l'honneur lors de la Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques qui se tiendra en 2020.

57. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, la CESAP a mis au point un cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, dans le contexte du Programme 2030. Le cadre d'indicateurs Asie-Pacifique, qui s'appuie essentiellement sur les objectifs de développement durable et d'autres cadres et ensembles de données convenus au plan international, sert de fondement au suivi

régulier et volontaire et à l'évaluation de la suite donnée à la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique depuis son approbation par les États membres.

C. Financement

58. Consciente de la nécessité d'évaluer les besoins en matière d'investissement et de stratégies financières nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030, la CESAP a mis au point un cadre permettant de calculer les besoins d'investissement pour atteindre les objectifs de développement durable dans les pays de l'Asie et du Pacifique. Ce cadre a été présenté dans l'Étude de 2019 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, intitulée *Ambitions beyond Growth*¹², qui met en évidence l'écart de 1 500 milliards de dollars annuels par rapport à l'investissement qui serait nécessaire aux pays en développement de la région pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le secrétariat élabore actuellement un guide pour l'évaluation des investissements requis pour atteindre les objectifs, qui servira de base à l'élaboration de stratégies de financement et à l'intégration des objectifs dans la planification économique et l'élaboration des politiques.

59. Dans le rapport sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Bangkok du 6 au 8 novembre 2019 (ESCAP/CMPF/2019/6), le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement a souligné la nécessité de renforcer les capacités des pays à s'appuyer sur les partenariats public-privé pour financer les infrastructures et adopter des formules de financement innovantes. Il a également appelé à la poursuite du soutien aux pays ayant des besoins particuliers, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès au financement pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

60. Le secrétariat a fourni une assistance technique au Gouvernement bhoutanais pendant toute l'année 2019 à l'appui d'un projet d'émission d'une obligation verte souveraine. Avec le soutien de la CESAP, un comité chargé d'examiner l'émission d'obligations d'État a été créé au Bhoutan ; il se penchera sur les principales questions de mise en œuvre, comme le montant des fonds à lever, les détenteurs potentiels d'obligations, les rendements des obligations et les périodes d'échéance. Le secrétariat a également fait appel à des banques d'investissement et à des agences de notation de crédit pour soutenir ces travaux.

61. Le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, créé en 2018 en collaboration avec le Gouvernement chinois, a continué d'aider les pays à élaborer des stratégies de financement des infrastructures et des projets de partenariat public-privé, notamment grâce à des cadres réglementaires en matière d'infrastructure et à des politiques en matière de résilience des infrastructures. En 2019, 23 projets de démonstration (ébauches de projets et projets pilotes) en matière d'infrastructure avaient été présentés par 19 pays lors de réunions du Réseau, avec l'appui de la CESAP, et le Réseau avait publié un aperçu des modalités de financement des infrastructures et des nouvelles approches stratégiques pour l'Asie et le Pacifique.

62. Les supports de connaissance du secrétariat ont été axés sur les problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays ayant des besoins particuliers dans le cadre de la transformation structurelle. En 2019, la CESAP a produit un rapport dans lequel elle a souligné que pour concrétiser les volets socioéconomiques des objectifs de développement durable, il fallait que les pays ayant des besoins particuliers proposent des emplois décents, ce qui passait par une transformation

¹² Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.6.

structurelle¹³. Il en ressort également que les pays en développement sans littoral d'Asie devraient diversifier leur économie et réduire la dépendance à l'égard des industries extractives afin d'accélérer la transformation structurelle¹⁴.

63. Le secrétariat a également assuré des services consultatifs au niveau régional et lancé des initiatives de renforcement des capacités axées sur la sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Il a aussi organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités et de consultations consacrés au reclassement des États membres d'Asie du Sud. Ces ateliers ont permis à des décideurs bangladais, bhoutanais et népalais d'examiner les répercussions que pourrait avoir le reclassement de leur pays sur les mesures de flexibilité et les autres formes de traitement spécial et différencié accordées aux pays les moins avancés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et de certains accords commerciaux régionaux.

D. Technologie

64. Il est reconnu que la science, la technologie et l'innovation sont des leviers puissants pour concrétiser les ambitions du Programme 2030 et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, mais les promesses dont sont porteuses la technologie et l'innovation ne sont pas encore concrétisées pour les pauvres.

65. Aussi la CESAP a-t-elle aidé les États membres à mettre au point une série d'initiatives politiques visant à promouvoir la technologie et l'innovation dans les trois dimensions du développement durable. Avec l'appui de la CESAP, le Gouvernement philippin a adopté une stratégie visant à promouvoir des innovations plus inclusives grâce à une approche locale. Une politique nationale plus ouverte en matière de science, de technologie et d'innovation a été introduite au Cambodge. En outre, la CESAP a aidé le Gouvernement mongol à concevoir une stratégie de développement national inclusive et adaptée à l'ère numérique.

66. En 2019, la CESAP a aidé cinq États membres de l'ASEAN à aboutir à l'examen, puis à l'adoption, de mesures nationales visant à promouvoir des modèles commerciaux inclusifs. Ce type d'initiatives a été encouragé au niveau sous-régional, comme en témoigne la déclaration stratégique des dirigeants sur le partenariat pour la durabilité et la déclaration de la présidence lors du trente-cinquième Sommet des pays de l'ASEAN. L'élaboration de principes directeurs destinés à promouvoir l'entreprise inclusive dans les États membres de l'ASEAN constitue un des produits prioritaires du plan de travail de 2020 établi par le Comité de coordination de l'ASEAN sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

IV. Gros plan sur les mesures de riposte des pays de l'Asie et du Pacifique face à la pandémie de maladie à coronavirus et sur le relèvement après cette pandémie

67. Apparue au début de l'année 2020, la pandémie de COVID-19 a progressé à une vitesse alarmante à travers le monde, perturbant gravement les économies ainsi que l'existence de millions de personnes à l'échelle planétaire. Les pays de l'Asie et du Pacifique, dont beaucoup se caractérisent par la concentration des activités économiques, la densité de leur population et l'urbanisation, sont durement touchés

¹³ *Structural Transformation and its Role in Reducing Poverty: Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.5).

¹⁴ *Asia's Landlocked Developing Countries: Structural Transformation, Poverty Reduction and Financing for Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.F.3).

par cette crise sans pareil. Prompte à réagir face à la pandémie, la CESAP a évalué l'impact régional de la crise à mesure qu'elle gagnait la région et les politiques adoptées pour y faire face. Cette analyse a servi de base au rapport intitulé *Shared responsibility, global solidarity: responding to the socio-economic impacts of COVID-19* (Responsabilité partagée et solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19). Parallèlement à cela, les conclusions de l'évaluation de la CESAP ont fourni le contexte nécessaire à un débat sur les interventions coordonnées du système des Nations Unies pour le développement visant à soutenir les États membres de la région et les équipes de pays des Nations Unies dans la lutte contre la pandémie et le retour à la normale. Les principales conclusions de l'évaluation pour ce qui a trait aux aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable sont résumées ci-après.

68. Les principales conclusions concernant l'impact économique de la pandémie et les réponses politiques à y apporter sont les suivantes :

- Le coup porté par la COVID-19 à l'offre et à la demande a profondément ébranlé le quotidien des populations et les perspectives économiques de la région, et les mesures économiques à court terme devraient donner la priorité aux individus plutôt qu'à la reprise économique ;
- Des mesures budgétaires immédiates et de grande ampleur, soutenues par des mesures d'assouplissement monétaire ciblées, sont nécessaires si l'on veut maîtriser l'épidémie de COVID-19, guérir les malades et assurer la stabilité économique et financière ;
- Les gouvernements devraient faciliter la circulation transfrontière rapide des médicaments essentiels, du matériel de soin et des équipes médicales et d'autres produits de première nécessité, et supprimer les droits de douane et les mesures non tarifaires ;
- Des moyens supplémentaires pour faire face à la pandémie peuvent être mis en œuvre grâce à la coopération régionale, à travers la création d'un fonds d'urgence sanitaire publique régional ou sous-régional et la coordination des mesures d'allègement de la dette.

69. Les principales conclusions concernant l'impact social de la pandémie et les réponses politiques à y apporter sont les suivantes :

- Les pays disposant de systèmes de soins de santé et d'une protection sociale à couverture universelle sont les mieux à même de faire face à la pandémie ;
- Les groupes de population vulnérables doivent être placés au cœur de tous les dispositifs de réforme de la politique sociale à court et moyen terme ;
- À terme, les gouvernements devraient investir pour améliorer leur capacité d'intervention dans les situations d'urgence et renforcer les dispositifs de protection sociale afin d'accroître la résilience des économies et de réduire autant que possible les conséquences des futures situations d'urgence sanitaire ;
- La connectivité numérique rend possible l'éloignement social sans isolement physique, mais il faut intensifier les investissements pour réduire la fracture numérique ;
- La coopération régionale peut faciliter une collaboration accrue en matière de recherche-développement dans le domaine des soins de santé, de sorte que des vaccins et des médicaments puissent être mis au point rapidement et profitent à tous les pays de la région.

70. Les principales conclusions concernant l'impact environnemental de la pandémie et les réponses politiques à y apporter sont les suivantes :

- Les mesures politiques qui sont fondées sur l'engagement en faveur de la durabilité dans des domaines clés de l'infrastructure économique tels que les transports, l'énergie et les télécommunications contribueront non seulement à lutter contre la pandémie de COVID-19, mais permettront également à la région de se développer de manière durable et de lutter contre les changements climatiques ;
- L'objectif des plans de relance gouvernementaux et de la rationalisation des subventions aux combustibles fossiles devrait être d'accélérer la décarbonisation et de rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement, y compris grâce à l'écomobilité, et les plans de relance ne devraient pas soutenir les comportements des entreprises qui ont pour effet d'aggraver la dégradation de l'environnement ;
- La coopération régionale reste cruciale pour faire face à la dimension environnementale de la crise afin de veiller à ce que l'épidémie et la reprise soient gérées de manière durable ; à défaut, la capacité de la région à se rétablir sera compromise et les retombées négatives de l'épidémie seront accentuées ;
- La coopération régionale en matière de préservation des espèces sauvages peut contribuer à prévenir et à limiter les pandémies futures, au moyen par exemple de l'interdiction collective du commerce illégal d'espèces sauvages, de l'adoption de normes sanitaires internationales et d'une action concertée visant à mettre fin à la perte d'habitat.

71. Le secrétariat travaille également avec les gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique pour renforcer les mesures politiques de soutien aux femmes et aux groupes vulnérables dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Il a pris des mesures pour évaluer l'impact de la pandémie sur les entrepreneuses et a conseillé les gouvernements sur les mesures d'aide spéciale à apporter aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes. Le secrétariat a également travaillé avec des partenaires clés pour soutenir la mobilisation de ressources aux fins de l'octroi de prêts supplémentaires aux entreprises de ce type qui sont touchées par la pandémie.

72. Le secrétariat conseille les pays de la région en ce qui concerne l'intégration des droits et l'inclusion des personnes handicapées dans le contexte de la COVID-19 ; il a notamment établi une note d'orientation à ce sujet et mis à disposition une base de données de ressources en ligne. Des consultations avec les gouvernements et les organisations de la société civile sont en cours afin de définir des mesures et des approches efficaces visant à aider les personnes handicapées à surmonter les obstacles particuliers auxquels elles se heurtent dans le contexte de la pandémie.

73. Le secrétariat a appuyé l'élaboration d'un cadre des Nations Unies appelé « United Nations framework for the immediate socioeconomic response to COVID-19 » (cadre pour une réponse immédiate aux conséquences socioéconomiques de la COVID-19). Dans ce contexte, il réoriente son programme de travail pour mettre l'accent sur trois principaux domaines : a) la stimulation de l'économie au moyen de mesures budgétaires et monétaires conformes au Programme 2030 et à l'Accord de Paris ; b) la protection de la population, en particulier des personnes les plus vulnérables et les plus touchées par la pandémie, notamment au moyen de politiques de protection sociale et d'appui aux petites et moyennes entreprises ; et c) le rétablissement et le renforcement de la résilience des chaînes d'approvisionnement grâce à la coordination régionale et sous-régionale et la promotion de la connectivité dans les domaines du commerce, des transports, de

l'énergie et des technologies de l'information et de la communication. Ces domaines d'action entreront dans le cadre des mesures visant à « reconstruire en mieux ». La Commission fera appel à sa capacité de mobilisation et tant que plateforme intergouvernementale pour collaborer avec d'autres entités du système des Nations Unies actives au niveau régional et conclura des partenariats avec d'autres parties concernées.

V. Tirer parti des partenariats pour le développement durable

74. L'ambition de transformer ensemble notre monde est au cœur du Programme 2030. Les partenariats sont à la fois un des objectifs de développement durable et un principe sous-jacent de la finalité globale du Programme 2030. Guidée par la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, la CESAP continue à encourager les partenariats au niveau sous-régional avec les organisations intergouvernementales, à faciliter le dialogue et à coordonner l'action entre les entités du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, ainsi qu'à collaborer avec le secteur privé et à faire la jonction entre les pourparlers nationaux et les débats à l'échelle mondiale en ce qui concerne le Programme 2030.

75. Au niveau sous-régional, la CESAP a engagé des dialogues avec des organisations intergouvernementales sur des questions relatives à la mise en œuvre du Programme 2030. Par exemple, la CESAP a coordonné l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020). En 2019, ce partenariat s'est traduit par : la création du centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable ; la création du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources, qui constitue l'une des initiatives phares du document d'orientation sur le thème des complémentarités pour la période 2020-2025, et l'élaboration dudit document d'orientation sur le thème des complémentarités. Depuis la fin de 2019, la CESAP s'attache à faciliter le dialogue entre le système des Nations Unies pour le développement et le secrétariat de l'ASEAN afin d'élaborer le prochain plan d'action.

76. Au niveau régional, la CESAP et le (la) Président(e) du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable ont supervisé ensemble le processus d'élaboration de propositions précises visant à donner effet aux recommandations du Secrétaire général concernant le réaménagement et la réorganisation des ressources régionales. Des groupes de travail interinstitutions ont été créés afin d'évaluer les ressources et les compétences techniques existantes et de trouver des pistes d'action tournées vers l'avenir, le but étant de mieux exploiter les atouts de la région à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030.

77. Alors que l'examen régional du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement était en cours en 2019, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique a continué à faciliter la coopération entre les entités régionales des Nations Unies. En mars 2019, pour la première fois, une réunion du Mécanisme a été organisée immédiatement après la réunion du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable afin de renforcer la coordination stratégique entre ces deux organes.

78. Le travail de fond du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique porte essentiellement sur les principaux domaines touchant à la coopération régionale et est effectué par sept groupes de travail thématiques. Par exemple, le groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a apporté un soutien technique dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25. Il a notamment contribué à la stratégie de communication, à l'organisation de manifestations parallèles et à la

sélection des orateur(trice)s pour la Conférence. Le groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience a fourni une assistance technique conjointe au niveau des pays, notamment dans le contexte de la réponse coordonnée à l'évaluation après une catastrophe en République islamique d'Iran, ainsi que des services consultatifs dans le cadre d'une mission technique conjointe en République populaire démocratique de Corée. En novembre 2019, le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique a été créé pour coordonner le soutien apporté à l'échelle du système aux États membres de la CESAP dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

79. Depuis le lancement du mécanisme d'intervention rapide, la CESAP, en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement et les coordonnateur(trice)s résident(e)s, fournit un soutien technique aux États membres pour la préparation et le suivi des examens nationaux volontaires. Plus de 15 États membres de la région ont bénéficié d'une aide pour les préparatifs de leurs examens, grâce notamment à des programmes novateurs tels qu'un programme de jumelage qui a associé l'Arménie au Kirghizistan et la Géorgie à l'Ouzbékistan pour faciliter l'apprentissage et la coopération entre les États membres qui préparent leur premier examen et ceux qui en sont à leur deuxième. Un atelier régional d'apprentissage par les pairs organisé dans le cadre du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en 2019, ainsi qu'une série d'échanges virtuels sur l'accélération de la transformation en Asie et dans le Pacifique organisés en 2020 ont permis de mettre en évidence les meilleures pratiques.

80. Aux niveaux infranational et local, la CESAP a apporté son soutien à des villes de cinq pays – à savoir le Cambodge, les Fidji, la Mongolie, les Philippines et la Thaïlande – en vue de définir des objectifs, des indicateurs et des critères d'analyse pertinents pour mettre au point des politiques à l'appui du Programme 2030. Au Cambodge, le projet a été présenté comme un exemple de bonne pratique pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 dans le rapport d'examen national volontaire du pays, soumis au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019.

81. En ce qui concerne l'accélération des progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030, la CESAP a coopéré avec le secteur privé pour tirer parti de son savoir-faire technique et de ses ressources. Le principal mécanisme de coopération avec les entreprises est le Réseau des entreprises durables de la CESAP, qui réunit des cadres et des représentant(e)s des grandes entreprises de la région pour promouvoir des pratiques commerciales durables, établir des partenariats avec les gouvernements et enrichir les débats stratégiques. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises, coorganisé tous les ans par le secrétariat et le Réseau, s'est tenu à Port Moresby les 21 et 22 juin 2019 sur le thème « Global goals, local opportunities » (Objectifs mondiaux, opportunités locales). On y a examiné comment des solutions économiques durables sont susceptibles d'aider à répondre aux besoins des collectivités rurales et urbaines en Asie et dans le Pacifique.

82. Un autre exemple de partenariat entre la CESAP et le secteur privé visant à mettre au point des solutions innovantes est le prototype de portail appelé Pacific Ocean Accounting portal (voir <https://portal-test-escap.hub.arcgis.com>). Cette initiative conjointe a permis de tirer parti des compétences de la CESAP en matière de statistiques ainsi que des solutions innovantes dans le domaine des données géospatiales mises au point par l'Institut de recherche pour systèmes d'information sur l'environnement. Ce prototype de portail a été conçu pour répondre au problème des données océaniques fragmentées et non harmonisées, l'idée étant de les regrouper dans un centre de données harmonisé et convivial. Il rassemble des données publiques sur la protection et l'utilisation de l'océan Pacifique, telles que des données sur l'évolution de son état et sur l'utilisation des ressources océaniques dans les secteurs de la pêche et du tourisme.

83. Des partenariats ont été développés avec des organismes de développement international tels que l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et l'International Association for Public Participation afin de faciliter l'implication des parties concernées et de promouvoir la mobilisation de toute la société dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ces partenariats ont donné lieu à des études de cas sur les moyens de faire participer les groupes vulnérables et marginalisés à la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'environnement¹⁵ ainsi qu'à la mise au point d'un outil pratique de planification et d'évaluation de la mobilisation des parties prenantes dans le contexte du Programme 2030¹⁶. Ces travaux ont permis d'enrichir le débat régional concernant la mobilisation des acteurs et d'examiner la création d'un réseau régional d'experts qui permettrait d'associer toutes les parties prenantes à l'action en faveur de l'environnement en Asie et dans le Pacifique.

84. Le Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable, un service de partage des connaissances à l'échelle régionale, a tissé des partenariats avec plus de 50 entités des Nations Unies et plus de 130 fournisseurs de connaissances et centres de formation mondiaux et régionaux afin de mettre en commun des supports et des services de connaissance à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Plus de 3 000 décideurs et parties prenantes ont bénéficié d'ateliers d'apprentissage entre pairs, de formations pratiques et de séances d'apprentissage en ligne consacrés au Service d'assistance. Créé en 2018, ce service compte désormais plus de 28 300 utilisateurs et plus de 122 365 de ses pages ont été consultées ; sa plateforme d'apprentissage en ligne compte 2 000 inscrits et la communauté de pratique sur les objectifs de développement durable totalise 1 700 membres.

VI. Conclusions

85. En ce début de décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, la région se trouve à une étape décisive et il est évident qu'une transformation s'impose : l'accent mis par la région sur la croissance à court terme s'est traduit par des problèmes de développement chroniques. La pandémie de COVID-19 va probablement avoir de graves répercussions sur les sociétés de la région (en ce qui concerne la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire) et sur l'économie (en matière de travail et de situation de l'emploi, de salaires, de recettes et de bénéfices des entreprises), et les progrès au regard des objectifs de développement durable en seront sans doute ralentis.

86. La tâche qui nous attend en 2020 est d'accompagner la région dans sa lutte contre la pandémie et de l'aider à s'en remettre. Loin d'être distincts de la mise en œuvre globale du Programme 2030, ces efforts en font partie intégrante et s'inscrivent dans une volonté de ne laisser personne de côté et de bâtir des économies et des sociétés plus inclusives et durables, plus résilientes face aux pandémies, aux changements climatiques, aux catastrophes, aux conflits et à de nombreux autres défis, tant nationaux que transfrontières. La Commission continuera à soutenir les États membres pour les aider à tenir leurs engagements en vue d'accélérer les progrès et de sortir de la crise.

¹⁵ *Environmental Change through Participation: A Closer Look at How Inclusive Engagement Can Achieve Environmental Outcomes* (publication des Nations Unies, [ST/ESCAP/2864](#)).

¹⁶ CESAP et International Association for Public Participation, « Creating a seat at the table: a stakeholder engagement planning and assessment tool for the 2030 Agenda ». Disponible à l'adresse suivante : <http://sdghelpdesk.unescap.org/node/1264> (page consultée le 20 avril 2020).